

## ROYAUME DU MAROC

### OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE ONZIEME PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

#### APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

**Date de l'avis :**  
**Secteur : Eau potable**  
**Appel d'intérêt international n° : 95 /DAM/EE/09**

1. L'Office National de l'Eau Potable (ONEP) a sollicité un prêt de la Banque Africaine de Développement (BAD) en diverses monnaies pour financer les coûts du Dixième Projet d'Alimentation en Eau Potable. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce prêt sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre de l'appui technique pour suivi et contrôle des travaux (délai de 40 mois), relative aux services suivants :

Renforcement de l'alimentation en eau potable de la zone côtière RABAT-CASABLANCA à partir du barrage Sidi Mohamed Ben Abdellah :

- ✓ Réalisation du génie civil de la station de pompage d'eau brute.
  - ✓ Equipement de la station de pompage d'eau brute pour un débit de  $5 \text{ m}^3/\text{s}$ –140 m.
  - ✓ Pose d'une conduite de refoulement d'eau brute en BP DN 2000 mm sur 5,5 km.
  - ✓ Equipement d'une station de traitement de deux files de  $5 \text{ m}^3/\text{s}$  au niveau de la commune d'Oum Azza.
  - ✓ Pose d'une conduite (BR3), DN 1600 et 2000 mm sur 73 km, permettant de véhiculer l'eau traitée par la station projetée jusqu'à Casablanca.
  - ✓ Réhabilitation des conduites BR1 et BR2
2. L'ONEP, invite les consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations prévues dans le cadre de l'appui technique de ce projet et décrites ci-dessus. les Firmes éligibles intéressées doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'elles sont qualifiées pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.). Peuvent être candidats les Consultants de pays répondant aux critères de provenance et d'éligibilité définis dans les Règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants.
  3. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9 heures à 15 heures, heures locales.
  4. Les manifestations d'intérêt devront être déposées, à l'adresse suivante :

**Office National de l'Eau Potable (ONEP)**  
**Direction des Approvisionnements et Marchés**  
**Adresse : 6 bis, Rue Patrice Lumumba Rabat – MAROC**  
**B.P : Rabat Chellah 10002**  
**Tel : 037 72 12 81/ 82/ 83/ 84**  
**Fax : 0537 72 55 66**

au plus tard **le mercredi 20 janvier 2010 à 9 heures (heure locale)** et porter expressément la mention suivante:

**OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE**  
**DIXIEME PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**Appui technique pour suivi et contrôle des**  
**travaux n° : 95/DAM/EE/09**

5. Les soumissionnaires intéressés à concourir peuvent obtenir des informations supplémentaires dans les bureaux de l'ONEP à l'adresse suivante :

Office National de l'Eau Potable (ONEP)  
Direction des Approvisionnements et Marchés  
Adresse : 6 bis, Rue Patrice Lumumba Rabat - MAROC  
Tél : + 212 0537 70 61 18  
Fax : +212 0537 72 55 66

6. Une liste restreinte de six firmes, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux Règles et procédures de la BAD pour l'utilisation des Consultants (Edition 2008). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur d'inclure ce consultant dans la liste restreinte.